



**Objet : Information Fédérale**  
**- Protocole phase 3 - COVID19 au 26/06/2020**

Dans la continuité du discours du Président de la République et pour tenir compte de l'évolution du contexte de déconfinement, une nouvelle instruction ministérielle a été adressée aux préfets afin de préciser les dispositions applicables aux pratiques sportives.

Ainsi nous vous informons que nous accentuons la reprise d'activité au sein de nos associations situées en zone verte à partir du 29 juin 2020 avec un allègement de certains protocoles.

Pour ces clubs, la reprise des activités individuelles sera désormais autorisée sur la totalité des installations tout en restant assujettie au respect strict des gestes barrières permettant de lutter contre la propagation du COVID-19.

Ces derniers devront impérativement être respectés afin de garantir une pratique excluant tout risque pour la santé des tireurs et des responsables des associations qui les accueilleront.

Pour les associations situées en zone orange (**Guyane**), nous continuerons à respecter le protocole de la phase 2 de déconfinement avec des stands « indoor » fermés jusqu'à nouvel ordre.

Ce troisième protocole proche d'une pratique plus traditionnelle constitue une nouvelle étape permettant à nos associations, nos encadrants et nos licenciés de construire ensemble une reprise d'activité dans un cadre sanitaire rassurant.

Nous réaffirmons notre confiance dans la capacité des ligues, des comités départementaux et des clubs à maintenir un lien étroit avec les autorités publiques locales dont ils dépendent afin de trouver des solutions pour une reprise d'activité la plus efficace possible.

Prenez soin de vous et de vos proches

La Direction Technique Nationale

Gilles Muller

Cordialement,

Gilles DUMERY

Administrateur général ITAC

0 - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR